

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

OBJET : Cession de la parcelle CO 175, chemin du temple (Arles) à la Communauté d'Agglomération Arles, Crau Camargue Montagnette.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la cession de la parcelle CO 175 à Arles au profit de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, au prix de 35.000 € à confirmer par France Domaine,
- d'autoriser la signature du compromis de vente, de l'acte définitif ainsi que tout autre document se rapportant à la transaction.

La recette d'un montant de 35.000 € sera imputée sur les crédits figurant au chapitre 77 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée